

COMMUNE DE ST HONORE LES BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 août 2020

L'an deux mil vingt, le 5 août à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit en Mairie, salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. **BOURLON Didier, Maire**

Présents : MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, LAFFARGUE Patricia, LUNEAU Nicolas, CHAMPAGNAT Stéphanie, LAURENT Julien, HUGUET Fabien, FAURE Patrick, CHARTIER Marion

Excusés : M. STROES Maarten, Mme ANTOINE Agnès (donnant procuration à Mme CHAMPAGNAT Stéphanie)

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procurations	Votants
31/07/20	14	12	1	13

Secrétaire de séance :

Mme CHARTIER Marion est désignée Secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 juillet 2020 :

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

En préalable, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter une délibération :

- Délibération n°3 : Location d'un local pour la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter cet ajout.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°1 : Nomination des membres de la Commune à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan

Monsieur le Maire explique le rôle de la CLECT qui assure la neutralité budgétaire entre la Commune et la Communauté de communes.

La Commune doit nommer deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Les membres proposés sont Monsieur Didier BOURLON, Maire en tant que membre titulaire et Madame Véronique MALLET, 1^{ère} Adjointe comme membre suppléante.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de désigner Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe comme membres de la CLECT.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Délibération n°2 : Plan de financement pour la création d'un boulodrome

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la redynamisation de la Station thermale et touristique, le projet de création d'un boulodrome a été évoqué afin de créer un pôle multi-sports au quartier thermal (piscine, gymnase, tennis et pétanque).

Après mise en concurrence des offres, la Commission Travaux qui s'est réunie mardi 4 août a retenue :

- L'entreprise Maingaud Frères pour l'aménagement du boulo-drome ;
- Le SIEEEN pour l'éclairage du boulo-drome.

Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux aménagement	31 096€	Etat	50%	22 300€
Travaux éclairage	12 600€	Commune	50%	22 300€
Imprévus	904€			
TOTAL	44 600€	TOTAL	100%	44 600€

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de valider les choix de la Commission Travaux pour le choix des prestataires retenus, d'approuver le plan de financement présenté et de permettre à Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de la Préfecture.

« Pour vote » : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

Délibération n°3 : Location d'un local pour la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire explique que les bénévoles de la bibliothèque ont formulé une demande auprès de la municipalité afin de créer une annexe de la bibliothèque municipale sous les arcades du parc thermal pour la saison estivale soit deux mois.

Afin de permettre cette installation, la Chaîne Thermale du Soleil demande un tarif de location de 50 euros par mois soit 100 euros pour l'ensemble de la location.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la location d'un local sous les arcades des Thermes, pour deux mois, dans le but de créer une annexe de la bibliothèque et de permettre à Monsieur le Maire de signer les divers documents nécessaires.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Questions diverses :

Problèmes exposés par les Saint-Honoréens par courrier ou mail : les réponses faites aux expéditeurs ont fait l'objet d'une communication lors du Conseil municipal.

Contentieux : Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil municipal que suite à l'audience du 16 juillet dernier, la requête en référé de suspension déposée par Madame De Puybaudet a été rejetée.

Installation d'une ostéopathe : une ostéopathe souhaite faire un essai d'installation à Saint Honoré les Bains pour un mois. Si cet essai est concluant, cette installation sera définitive avec un principe de permanence (une dizaine de jours par mois) au sein de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures.

Visa de la Secrétaire de séance